



Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles

Tél : 03 81 68 53 32

www.parcdoubshorloger.fr

Le sept juillet deux mille vingt-deux à vingt heures, le comité du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de cinéma de Charmoille, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Etaient présents avec voix délibérative :

Patrick BOISSENIN, Laure BOITEUX, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Philippe CHOULET, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Kévin FADIN, Lucine FAIVRE, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre FRIGO, Pascal GODIN, Lucienne HEMLER, Pascal JACQUOT, Lydie LAB, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Anthony MERIQUE, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Alexandre PANTEL, Raphaël PEQUIGNOT, Roland PERROT, Catherine RACINE, Manuela RAMBAUD, Gilles ROBERT, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Charles SCHELLE, Franck VILLEMMAIN, Marcelline VIPREY.

Etaient présents sans voix délibérative :

Lydie LAB, Gérard MARCHANT.

Etaient absents excusés :

Cédric BOLE, Christine BOUQUIN, Michèle CACHOT-USUNIER, Olivier CLEMENCE, Florian GAIFFE, Bénédicte HERARD, Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Raphaël KRUCIEN, Sylvie LE HIR, Catherine MAUVAIS, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Elisabeth REDOUTEY, Jérôme RENAUD, Catherine ROGNON, Pierre VAUFREY, Céline VUILLEMIN, Véronique TATU.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Patrick BERTIN, Aurélie BESCHET, Françoise BEURET, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Martial BOURNEL-BOSSON, Justine BRIQUEZ, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Pascal CLEMENCE, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Hugo DEFORET, Jean-Pierre DEVILLERS, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Suzanne GUERRIN, Isabelle HEINIGER, Sylvain HENRIET, Thierry HOUSER, François JACQUOT, Christophe JANIN, Céline JEAMBRUN, Valérie EL NIESS (représentant Brigitte LIGNEY), Nicolas MARGUET, Olivier MESNIER, James MICHEL, Philippe MITTAG, Christian MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Denis NARBÉY, Jean-Luc PAGNOT, Corinne PARATTE, Adrien PELLEGRINI, Vivien PERRET-GENTIL, Bernard PRETOT, Patrice PRETRE, Hervé PREVITALI, Daniel PRIEUR, Christian RAMEL, Marlène RENAUD, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Yves ROY, Françoise SANDOZ, Noël SAUNIER, André SIGRIST, Hervé SIMONIN, Régis SOULET, Pascal STUDER, Gérard TIROLE, Michel TROUILLOT, Gérard VAUCHIER, Marie-Josèphe VERMOT, Baptiste VILLEMMAIN, François VILLIER, Jérôme VOINET, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Marielle WILCZAK, Ingrid WILLEMMAIN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Valérie PAGNOT a donné procuration à Franck VILLEMAIN,
Bénédicte HERARD a donné procuration à Denis LEROUX,
Christine BOUQUIN a donné procuration à Marie-Paule BRAND,
Cédric BOLE a donné procuration à Laure BOITEUX,
Florian GAIFFE a donné procuration à Gilles ROBERT,
Elisabeth REDOUTEY a donné procuration à Gilles ROBERT,
Catherine MAUVAIS a donné procuration à Jean-Noël CUENOT,
Pierre VAUFREY a donné procuration à Laure BOITEUX,
Catherine ROGNON a donné procuration à Dominique MOLLIER,
Olivier CLEMENCE a donné procuration à Anthony MERIQUE,
Joëlle MOUGIN a donné procuration à Charles SCHELLE,
Bernard JACQUET a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO,
Frédérique MOUREAUX a donné procuration à Franck VILLEMAIN.

Madame Dominique MOLLIER a été élue secrétaire.

Monsieur le Président constate le quorum et ouvre la séance.

*** Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :**

*** Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

Franck VILLEMAIN introduit la présentation en rappelant les ambitions du SCoT et sa finalité. Il rappelle aussi le calendrier du SCoT qui prévoit un arrêt fin 2022 et une approbation pour fin 2023.

La présentation est réalisée par Ophélie BORNAND et Tania JALOCHA.

Ophélie Bornand reprend les éléments d'organisation du SCoT ainsi que ces éléments constitutifs : contenu, calendrier, équipe politique et technique, concertation menée, etc.

Les quatre parties du PADD sont détaillées par les deux agents techniques.

Les chiffres d'accueil de population, à savoir 6 800 habitants à l'horizon 2044 pour le SCoT sont présentés et leur déclinaison en logements précisés (production de 5 675 logements en 20 ans).

Un temps d'échange est réalisé après la présentation des 4 parties du PADD.

Des questions sont posées par la salle.

Régis Ligier conteste la légitimité de la loi climat et résilience suite au recours réalisé par l'Association des Maires de France. Il souhaite également savoir pourquoi il n'est pas fait le choix d'attendre la révision du SRADDET pour arrêter, puis approuver le SCoT car cela permettrait de tenir compte d'une éventuelle évolution réglementaire suite au recours, mais aussi d'intégrer directement les règles du SRADDET révisé d'ici 2024. Dans un même temps, les modalités de décision sont remises en causes, et des questions sont posées sur la prise en compte des petites communes qui semblent être oubliées.

Le Président, Denis Leroux, et Franck Villemain, élu référent du SCoT, répondent que les documents de planification sont en perpétuelle évolution et qu'il est nécessaire de valider ce premier SCoT pour commencer à insuffler le changement de modèle demandé par le législateur, mais également attendu par grand nombre d'élus. Approuver rapidement le SCoT permettra par ailleurs de limiter le « virage »

réglementaire à réaliser par le territoire. En effet, n'ayant pas de document de planification sur le territoire, la loi Climat et Résilience représente un tournant important et plus rapidement le territoire s'adaptera, moins celui-ci en patira.

Laure Boiteux précise aussi que le fait d'être devenu un PNR et d'élaborer un SCoT ne doit pas se traduire par une mise sous cloche du territoire, mais plutôt comme un changement de paradigme. La qualité paysagère et culturelle garante du tourisme souhaité pour le territoire doit être maintenue.

Jean-Pierre Frigo réprecise que les communes identifiées comme « villages » dans l'armature territoriale du SCoT ont été conviées aux ateliers d'élaboration du SCoT pour tenir compte de leur contribution, leur permettre un développement et ne pas les laisser de côté.

Le Président rappelle que ce sont les EPCI qui sont membre du SCoT, article 3 des statuts du syndicat mixte à la carte du PNR, ce qui impose une délibération par les représentants des EPCI au PNR, portes paroles des avis de la communauté de commune.

Gilles Robert reprend en précisant que la valeur ajoutée du Parc est à prendre en compte dans le SCoT et ainsi disposer d'ambitions à l'échelle du PNR. Il ne faut pas confondre le PNR et le SCoT. Il estime également que l'objectif du SCoT ne doit pas être d'accueillir de nouveaux habitants à tout prix, mais bien d'offrir l'opportunité de construire un territoire où il fait bon vivre dans un environnement agréable.

Un élu se questionne sur la répartition de la population pour les 20 prochaines années. En effet, il a été présenté que ces 10 dernières années, 40% de la population s'est installée dans les villages et 60% dans les polarités. Or la répartition prévue dans le cadre du SCoT est de 30% pour les villages et 70% pour les polarités. Pourquoi le SCoT ne conserve-t-il pas la tendance des années passées ?

Franck Villemain précise que les Personnes Publiques Associées (PPA) demandent aux territoires que l'accueil de population soit préférentiellement fléché sur les communes disposant de services, soit dans les polarités de l'armature. Cette orientation découle d'un souhait de limiter les déplacements des habitants pour l'accès aux services à la population.

Ophélie Bornand complète en précisant que 40% de la population a été accueillie dans les villages et 40% dans les pôles intermédiaires. Or si aucun ajustement n'est réalisé au cours des décennies à venir, les pôles intermédiaires et les villages vont continuer à se développer de manière très importante, au détriment des pôles majeurs. Il est donc nécessaire de réajuster le développement vis-à-vis de l'armature, afin de réorienter une partie des populations nouvelles vers les polarités qu'il convient de conforter. Dans un même temps, l'urbanisation dans une commune plus « urbaine » est plus souvent synonyme de densités fortes que dans les villages très ruraux (tailles des parcelles plus grandes notamment). Cibler un accueil de population plus important dans les polarités permettra ainsi d'accueillir plus de population sur un espace moindre et ainsi limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

A la question soumise au vote des délégués des communautés de communes membres du SCoT (11 délégués) :

- **Contre : 1**
- **Pour : 10**
- **Abstention : 0**

Messieurs Régis LIGIER et Jean-Michel FEUVRIER quittent la séance et ne prennent pas part au vote des délibérations suivantes.

*** Parc :**

*** Décision modificative n°1 au budget primitif**

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	613 955.30 €	-38 204.00 €	38 204.00 €	613 955.30 €
011 Charges à caractère général	613 955.30 €	-30 650.00 €	3 900.00 €	587 205.30 €
60636/011 020	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
6156/011 020	600.00 €	0.00 €	400.00 €	1 000.00 €
617/011 020	268 553.00 €	-30 650.00 €	0.00 €	237 903.00 €
6256/011 020	1 800.00 €	0.00 €	500.00 €	2 300.00 €
012 Charges de personnel	717 755.00 €	-7 554.00 €	7 554.00 €	717 755.00 €
6332/012 020	440.00 €	0.00 €	100.00 €	540.00 €
6336/012 020	12 700.00 €	0.00 €	100.00 €	12 800.00 €
6338/012 020	1 310.00 €	0.00 €	100.00 €	1 410.00 €
64111/012 020	120 000.00 €	-7 554.00 €	0.00 €	112 446.00 €
64112/012 020	2 300.00 €	0.00 €	600.00 €	2 900.00 €
64118/012 020	25 600.00 €	0.00 €	1 600.00 €	27 200.00 €
6453/012 020	42 800.00 €	0.00 €	4 200.00 €	47 000.00 €
6458/012 020	3 000.00 €	0.00 €	430.00 €	3 430.00 €
6474/012 020	3 180.00 €	0.00 €	424.00 €	3 604.00 €
65 Autres charges gestion courante	353 304.00 €	0.00 €	3 000.00 €	356 304.00 €
6512/65 020	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €	6 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	500.00 €	0.00 €	23 750.00 €	24 250.00 €
678/67 020	500.00 €	0.00 €	23 750.00 €	24 250.00 €

Approbation à l'unanimité.

*** Décision modificative n°2 au budget primitif**

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	10 000.00 €	-2 500.00 €	2 800.00 €	10 300.00 €
16 Remboursement d'emprunts	10 000.00 €	0.00 €	300.00 €	10 300.00 €
165/16 COMM 020	0.00 €	0.00 €	300.00 €	300.00 €
20 Immobilisations incorporelles	242 000.00 €	-2 500.00 €	0.00 €	239 500.00 €
2051/20 020	33 000.00 €	-2 500.00 €	0.00 €	30 500.00 €
21 Immobilisations corporelles	55 000.00 €	0.00 €	1 500.00 €	56 500.00 €
2161/21 COMM 020	0.00 €	0.00 €	500.00 €	500.00 €
2184/21 020	4 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €	5 000.00 €
27 Autres immos financières	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
271/27 020	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	0.00 €	300.00 €	300.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	300.00 €	300.00 €
165/16 020	0.00 €	0.00 €	300.00 €	300.00 €

Approbation à l'unanimité.

* Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) permet d'**identifier et de classer les risques** qui peuvent être présents dans les collectivités afin de **mettre en place des actions de prévention pertinentes**.

Le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, précise le rôle de l'autorité territoriale (Art. 2-1) : « *Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité* ».

Les risques ont fait l'objet d'une réévaluation pour intégrer le déménagement et l'évaluation des missions à la suite de la création du PNR.

Le DUERP du PNR a été approuvé par le Comité Technique du Centre de Gestion du Doubs en date du 03 mai 2022.

Après présentation du document, le comité syndical approuve le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Approbation à l'unanimité.

* Conventionnement avec ECOCO2 pour déployer le programme MOBY sur 4 établissements scolaires

Le programme est proposé et suivi par l'organisme EcoCo2 mandaté par l'Etat. Le partenaire local sera le CPIE du Haut-Doubs. L'action est financée à hauteur 77 % par des Certificats d'Economie d'Energie. Les EPCI concernés sont également partenaires pour financer 50% du reste à charge au côté du Parc. Les établissements volontaires sont les suivants :

- Collège de J-C. BOUQUET de Morteau,
- Collège de Mont-Miroir de Maîche,
- Collège de René Perrot du Russey,
- Lycée E. Faure de Morteau

Le programme propose des étapes classiques de construction de projet avec un travail de diagnostic, puis sur la stratégie et le programme d'actions en lien avec le Parc, les collectivités concernées et un groupe de travail interne par établissement. Il apporte également des outils pédagogiques, des retours d'expérience et des méthodes pouvant être adaptées en fonction de l'organisation et des volontés des établissements notamment dans le cadre de leur politique EDD (Education au Développement Durable). Comme il est sur deux ans, nous aurons le temps également de déployer des actions, de les suivre et de faire un bilan pour installer ces Plans de déplacement dans le temps.

Le Parc compte sur ce programme également pour nourrir le Plan Doux Horloger et vice-versa.

Le coût de l'opération est le suivant :

	CHARGES (€ TTC)	RECETTES (€ TTC)			
	Prix de vente total	Prise en charge par les CEE soit 77 %	2022/2023	2023/2024	Collectivité
Programme MOBY :					
4 établissements			4 416,00	4 416,00	CCVM
Sur 3 communes			2208,00	2208,00	CCPM
Sur 3 EPCI			2208,00	2208,00	CCPR
			8 832,00	8 832,00	PNRDH
Total € TTC	153 091,00	117 763,00	35 328,00		

Le comité syndical autorise le président à :

- Solliciter les subventions auprès des Communautés de communes concernées
- Une fois celles-ci notifiées, à signer la convention avec ECOCO2

Approbation à l'unanimité.

*** Ciel étoilé**

Informations et précisions sur l'action. Rappel : le Parc porte 3 volets sur cette action durable :

- 1/ Sensibilisation des élus et du grand public à travers des réunions et l'organisation d'animations
- 2/ Accompagnement et expérimentation de l'extinction partielle de l'éclairage public (appel à manifestation lancé le 14 mars 2022)
- 3/ Etude de la pollution lumineuse et pré-identification de la trame noire.

Sur ce dernier volet, les Parcs naturels régionaux du Doubs Horloger et du Haut-Jura, et la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs souhaitent engager ou pérenniser une action pour limiter la pollution lumineuse sur leurs territoires respectifs. Pour se faire, l'un des prérequis pour une action ciblée et cohérente est la réalisation d'un état des lieux de la pollution lumineuse. Ainsi les trois collectivités ont constitué un groupement de commande pour mutualiser cette opération et avancer ensemble. Ce groupement fera l'objet d'une convention présentée en séance. Il sera nécessaire également de désigner un élu membre de la CAO du Parc pour participer à la CAO du groupement.

Le comité syndical autorise le président à :

- Signer la convention de groupement de commande relative à l'étude Ciel étoilé
- Nommer M Cédric Bôle, membre de la CAO du PNR pour représenter le PNR auprès de la CAO du groupement de commande.

Approbation à l'unanimité.

* Présentation du rapport d'activité 2021 et des projets en cours

1 – Finances, RH, relations extérieures, communication

Arrivée d'un chargé de mission agriculture et forêt à la rentrée dont le recrutement a été finalisé. Discussions sur le mécénat avec Vinci et Enedis en cours.

Fête du Parc :

- Inauguration ici-même à Charmoille, remerciements aux intervenants et aux participants.
- Deuxième jour, une très belle manifestation aux Fontenelles qui a réuni 650 personnes avec une dizaine d'animations sur le territoire qui ont réuni environ 200 personnes.

2 - Urbanisme, architecture et paysages

Une visite a été réalisée en Côte d'Or sur la revitalisation des centres bourgs et la mobilisation des dents creuses. D'autres visites seront organisées à l'avenir.

Chloé a commencé une tournée des 94 communes pour promouvoir la volonté du PNR et se mettre à l'écoute des élus.

3 – Evaluation et observation territoriale

Présentation du rapport d'activité 2021.

Les indicateurs ont fait l'objet d'un travail de priorisation. A partir du 23 septembre, des ateliers seront proposés sur les questions évaluatives en après-midi ou en soirée.

4 - Economie, services, tourisme et marque

Le contrat de station est une stratégie de développement touristique conduite par la région qui se réalise en 3 phases : un diagnostic de l'offre, la construction d'une stratégie et un plan d'actions concrètes à réaliser dans les 5 ans.

La signature est envisagée en février 2023. Il est précisé que cette signature va être le point final de cette démarche qui aura duré environ 15 mois, mais elle sera surtout le point de départ de la réalisation concrète des actions qui s'échelonnent jusqu'en 2027.

5 – Culture et patrimoine

- Arc Horloger : Construction de la structure de gestion de l'inscription des savoir-faire de mécanique d'art et de mécanique horlogère sur la liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité.
- Alt+1000 : Un festival de photographie se déroulerait en août 2023 à Consolation, il manque quelques confirmations financières des partenaires.
- Village témoin : signaler par un QR code les attraits touristiques d'un village.

6 – Agriculture et forêt

Une mission a été confiée à Bastien Jeanningros dans le cadre d'un stage pour évaluer l'opportunité de candidater à un futur appel à projets sur les Plans alimentaires territoriaux. « Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou la diversification etc... »

Il se dégage de l'enquête et des entretiens conduits 3 pistes de travail :

- **Grainothèque** : Les combats contre les semences hybrides et OGM sont nombreux. Une grainothèque doit être complète, il est donc important que la grainothèque concerne à la fois le maraîchage, les céréales, les prairies et les arbres. Développer des semences anciennes permet largement de jouer un rôle positif dans le développement de la biodiversité, mais aussi de permettre l'autonomie des agriculteurs. (Acteurs de la filière : La Semancerie, la CIA, Interbio, banques de semences, associations, etc..)
- **La filière Pain** : C'est un nom de projet original, mais l'objectif est principalement de répondre aux besoins des agriculteurs notamment en termes de lutte contre le campagnol ainsi que d'autonomie des exploitations (paille et aliment). Néanmoins, créer une marque valeur parc alimentaire autour de la farine et du pain (comme l'a fait le Lubéron) permet d'encadrer la production (raisonnée ou bio) et aussi de créer une identité de territoire plus forte. (Acteurs de la filière : La CIA, Interbio, la minoterie Dornier)
- **Agroécologie** : Afin de développer une agroécologie sur le territoire, nous souhaitons aborder l'agroforesterie par l'implantation d'arbres sur des surfaces déficitaires. En effet, ci cela peut jouer un rôle dans la gestion des espaces forestiers malade (bostryche) par l'aménagement de nouveaux pré-bois, nous identifions les prairies dépourvues d'arbres comme étant une priorité. La fédération de chasse a déjà un rôle important dans ce projet puisqu'ils sont aujourd'hui la principale source de financements. Néanmoins le PNR a un rôle à jouer dans la communication et la sensibilisation des bienfaits des arbres sur la production, notamment sur le bien-être animal en cas d'évènements climatiques importants et répétitifs. (Acteurs de la filière : Fédération de chasse, CIA).

7 – Milieux naturels, biodiversité :

3 mots clés :

- **SNAP** : Stratégie Nationale des Aires Protégées : poursuite du travail d'identification d'espaces
- **URFAC** : Union Régionale des Fromages d'Appellation Comtois : Matinée débat agriculture / paysages / environnement.
- **RKM** : Ressource Karstique Majeure : labellisation de la Rêverotte en rivière sauvage et travaux d'identifications des ressources.

Monsieur Emmanuel SAULNIER quitte la séance.

* Grande Traversée du Jura (GTJ) : représentation du Parc

L'association des Grandes Traversées du Jura va modifier ses statuts pour y intégrer le Parc naturel régional. Il convient dès lors de nommer un représentant du Parc auprès des GTJ.

Le comité syndical désigne :

- **M Roland Martin pour le représenter auprès de l'association des GTJ.**

Approbation à l'unanimité.

Le Président

Denis Leroux

